

*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement***Conférence ministérielle africaine sur l'environnement****Seizième session**

Segment ministériel

Libreville, 15 et 16 juin 2017

Participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

Note du secrétariat**I. Contexte**

1. La troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se tiendra à Nairobi du 4 au 6 décembre 2017 au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ainsi qu'en ont décidé l'ancien Conseil d'administration en février 2013 et la nouvelle Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (l'« Assemblée pour l'environnement ») en juin 2014, toutes les réunions de l'Assemblée pour l'environnement se tiendront à Nairobi tous les deux ans.
2. La troisième session de l'Assemblée pour l'environnement se tiendra en 2017 de sorte que les sessions se déroulent désormais les années impaires. La session suivante se tiendra ainsi en 2019.
3. Le thème de la troisième session est le suivant : « Vers un monde sans pollution » et un rapport d'information sur ce thème orientera les travaux et les résolutions de l'Assemblée.
4. L'Assemblée pour l'environnement devrait amener les chefs d'État et de gouvernement, y compris les responsables de certaines villes, à participer et échanger leurs perspectives et expériences dans le domaine de la gestion de la pollution et à œuvrer à la conclusion d'un partenariat mondial en faveur d'un monde sans pollution.
5. La troisième session à composition non limitée du Comité des représentants permanents se tiendra au siège du PNUE, à Nairobi, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2017, soit avant la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement, qui doit se tenir du 4 au 6 décembre 2017. Les participants à cette session du Comité des représentants permanents examineront l'ordre du jour sous un angle technique et s'appuieront sur les travaux préparatoires entrepris par le Comité et le Bureau de l'Assemblée pour l'environnement au cours de l'intersession. Ils arrêteront également les projets de résolution et de décision qui seront examinés en vue de leur adoption par l'Assemblée à sa troisième session, après avoir été approuvés par le Comité plénier.
6. Le présent document vise à stimuler les débats qui se tiendront au cours de la seizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, laquelle se déroulera à Libreville et se penchera sur la manière dont l'Afrique peut participer davantage à la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement. Se tiendront notamment des discussions techniques pour l'élaboration des résolutions, des contributions aux résultats attendus et l'examen des séances de dialogue en cascade, y compris la publication de déclarations nationales. Il faut impérativement que les experts techniques de la Conférence participent et contribuent davantage.

* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

II. Préparatifs de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

7. Les bureaux de l'Assemblée pour l'environnement et du Comité des représentants permanents ont participé à un séminaire-retraite conjoint les 27 et 28 octobre 2016 à Nairobi. Des groupes régionaux et politiques ont également assisté au séminaire en qualité d'observateur.

8. À cette occasion, il a été décidé de remanier la structure du segment de haut niveau de la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement et d'élaborer un document final ministériel pour la session. Les participants au séminaire se sont également engagés à faciliter le rôle des instances et réunions ministérielles régionales en prévision de la session.

9. Les participants à la quatrième réunion annuelle du Sous-comité du Comité des représentants permanents auprès du PNUE, qui s'est tenue du 6 au 9 mars 2017, ont recommandé que la pollution soit le thème de la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement. Ils ont également arrêté le slogan « Vers un monde sans pollution ».

10. Les participants ont examiné le budget du PNUE; l'exécution des programmes par sous-programme; la mobilisation et l'affectation des ressources; l'exécution des programmes; la mise en œuvre des résolutions. Une session extraordinaire a été tenue pour faire le point sur l'état d'avancement du sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-6), qui devrait être publié à l'occasion de la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement, en 2019.

11. Il a été proposé à la réunion annuelle que le Président de l'Assemblée pour l'environnement participe au Forum politique de haut niveau à New York en juillet 2017 pour promouvoir le thème de la troisième session de l'Assemblée.

12. Les participants à la réunion ont également examiné la feuille de route et l'échéancier applicables aux résolutions, comme suit : expression de l'intention de soumettre une résolution (30 avril au plus tard), présentation de projets de résolution (15 juin au plus tard) et présentation de résolutions finales (22 septembre au plus tard). Toutes les résolutions traduites dans les cinq langues officielles de l'ONU seront examinées pendant la session à participation non limitée du Comité des représentants permanents, qui se tiendra du 29 novembre au 1^{er} décembre 2017.

III. Déroulement de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

13. La troisième session de l'Assemblée pour l'environnement est une session extraordinaire, qui sera plus courte que d'habitude et ne durera que trois jours. Les réunions du Comité à composition non limitée et de l'Assemblée pour l'environnement ont été organisées pour coïncider avec l'Assemblée. D'autres réunions se tiendront en marge de celles du Comité et de l'Assemblée pour l'environnement, notamment les réunions des grands groupes, des parties prenantes et du Forum sur la science et les politiques.

14. La majeure partie des travaux techniques – qui porteront notamment sur les projets de résolution, les documents de travail relatifs aux questions d'actualité et la déclaration ministérielle – sera achevée à l'occasion de la réunion du Comité des représentants permanents à composition non limitée et au cours de la réunion du Comité plénier. Parmi les questions recensées jusqu'à présent figurent la pollution de l'air, la pollution des eaux, le traitement des eaux usées, l'élimination progressive du plomb dans la peinture, la dégradation des terres et les produits chimiques et déchets.

15. Le Bureau de l'Assemblée pour l'environnement est censé examiner les recommandations du Comité à composition non limitée et du Comité plénier et les approuver pour suite à donner.

16. Le rapport d'information du Directeur exécutif portant sur le thème de l'Assemblée pour l'environnement doit orienter les débats de la réunion des États membres. Il est le fruit de vastes consultations menées par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents avec des accords multilatéraux sur l'environnement, des organismes des Nations Unies, des experts scientifiques, des représentants de la société civile et des États membres. Le rapport sera achevé et diffusé d'ici au 15 septembre 2017.

17. La déclaration ministérielle, élaborée par le Président de l'Assemblée pour l'environnement par consensus, doit être présentée pour adoption après l'examen final du Comité des représentants permanents à composition non limitée. La formulation et la teneur de la déclaration doivent être suffisamment simples pour en faciliter la compréhension par le grand public; la déclaration sera forte et audacieuse et fondée sur des preuves scientifiques, de façon à déclencher une action immédiate; elle

appuiera les résolutions produites par l'Assemblée pour l'environnement; et elle s'inspirera des objectifs de développement durable.

IV. Participation stratégique de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

18. La troisième session de l'Assemblée pour l'environnement invitera tous les pays africains à s'engager effectivement afin de façonner le programme pour l'environnement et influencer le sujet qu'est la pollution de façon à en faire un domaine d'intervention et une priorité en Afrique. Les pays africains doivent déterminer comment ils peuvent collaborer avec des pays d'autres régions du monde en vue d'atteindre l'objectif consacré par ce thème.

19. Le Comité des représentants permanents compte actuellement 118 délégations accréditées auprès du PNUE, la plupart d'entre elles basées à Nairobi, tandis que d'autres sont basées à Genève, Addis-Abeba et New York. En raison de la composition universelle de l'organe directeur, la composition du Comité des représentants permanents a été élargie. Aussi les gouvernements africains qui ne sont pas encore accrédités auprès du PNUE sont-ils invités à envisager de demander leur accréditation dans des lieux de leur choix.

20. Il convient de rappeler que la décision 15/1, qui a été adoptée à la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et qui porte sur l'exploitation durable du capital naturel de l'Afrique dans le contexte de l'Agenda 2063, a orienté l'attention mondiale sur le fait que coopérer avec le PNUE était un des moyens de mettre en œuvre et d'atteindre les objectifs de développement durable. Ainsi, la participation stratégique et active de l'Afrique aux travaux de l'Assemblée pour l'environnement permettra de garantir les bonnes prise en compte et hiérarchisation des priorités de la région en termes de suivi et de mise en œuvre.

21. La question de savoir comment parvenir à un consensus régional en Afrique sur le rôle de l'Assemblée pour l'environnement et du PNUE dans la prise de décision et la mise en œuvre du programme environnemental continuera d'être examinée et, à ce sujet, la voix de la région est décisive. La seizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement doit donc se prononcer en communiquant des messages clairs sur le thème de la pollution adopté par l'Assemblée pour l'environnement, qui alimentent les processus régionaux et mondiaux.

22. Ce qui précède devrait contribuer à renforcer l'association et la participation continues des pays africains aux travaux de l'Assemblée pour l'environnement.

V. Participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

23. Il est prévu que la région de l'Afrique participe activement et prenne part aux concertations lors de toutes les délibérations que l'Assemblée pour l'environnement mènera à sa troisième session aux niveaux technique et ministériel et sur le plan de la société civile. La seizième session de la Conférence offre donc à la région une occasion stratégique de se préparer à participer activement à la troisième session de l'Assemblée.

24. L'Afrique a lancé un fort message au cours de la quatrième réunion annuelle du Sous-Comité du Comité des représentants permanents, qui s'est tenue du 6 au 9 mars 2017 à Nairobi. La voix de l'Afrique fait partie intégrante du processus de prise de décision sur le thème, la structure et l'ordre du jour de l'Assemblée pour l'environnement.

25. Le Président de l'Assemblée pour l'environnement, S. E. M. Edgar Gutiérrez Espeleta, Ministre costaricien de l'environnement et de l'énergie, a déjà distribué à tous les ministres de l'environnement, par lettre datée du 8 mai 2017, un projet de document final, au sujet duquel il souhaiterait recevoir des contributions régionales et nationales à des fins d'élaboration et de recherche d'un consensus. Il a également reçu des orientations en termes de délais pour recueillir des observations au cours de l'élaboration du document final dans une déclaration ministérielle sur le thème « Vers un monde sans pollution ».

26. Il appartient ainsi à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de profiter de la seizième session pour discuter de sa contribution au document final qui sera adopté à la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement.

27. Par l'intermédiaire de la Conférence, l'Afrique devrait aussi définir les questions qui intéressent l'Afrique, outre le thème de la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement, à savoir « Vers un monde sans pollution ».

VI. Recommandations

28. Il est donc recommandé que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement donne la priorité aux domaines proposés ci-après dans le cadre du thème de l'Assemblée pour l'environnement :

- a) Questions de fond relatives à l'environnement et au développement durable en Afrique;
- b) Examen des contributions transmises par le Président de l'Assemblée pour l'environnement dans sa lettre distribuée le 8 mai 2017 aux États membres par l'intermédiaire des ministres de l'environnement (voir annexe);
- c) Autres questions intéressant l'Afrique qui doivent être examinées dans le cadre de la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement.

Annexe

Sujets susceptibles de faire l'objet de projets de résolution pendant la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Contribution n° :	01
État membre :	États-Unis d'Amérique
Sujet :	Surveillance de la qualité de l'eau
Date de réception :	27 avril 2017
Ainsi que le PNUE l'a fait savoir en 2016, la pollution touche les masses d'eau sur plusieurs continents alors que les capacités mondiales de collecte et d'analyse des données sur la qualité de l'eau restent minces. On constate une grave pollution pathogène dans environ un tiers des cours d'eau et une grave pollution organique dans environ 15 % des cours d'eau. Les pollutions salines grave et modérée inquiètent de plus en plus, touchant environ un dixième des cours d'eau.	
Contribution n° :	02
État membre :	États-Unis d'Amérique
Sujet :	Peintures au plomb
Date de réception :	27 avril 2017
En dépit de l'avis général selon lequel le plomb dans la peinture provoque de graves problèmes de santé et des effets économiques néfastes et qu'il existe des solutions juridiques concrètes que la plupart des pays peuvent appliquer, seuls 30 % des pays ont adopté des lois sur les peintures au plomb.	
Contribution n° :	03
État membre :	Norvège
Sujet :	Déchets marins et microplastiques
Date de réception :	30 avril 2017
Les déchets marins constituent l'un des plus grands problèmes environnementaux de notre époque et nous nous réjouissons de la prise de conscience et des mesures qui ont été prises depuis la première session de l'Assemblée pour l'environnement, au cours de laquelle la première résolution sur le sujet a été adoptée. Nous estimons que la troisième session de l'Assemblée sera l'occasion de prendre de nouvelles mesures d'urgence dans ce sens. Cette contribution permettra d'étendre la portée des mesures prises à l'occasion des première et deuxième sessions de l'Assemblée pour l'environnement et d'y ajouter de la valeur.	
Contribution n° :	04
État membre :	Union européenne et ses États membres
Sujet :	Pollution marine
Date de réception :	15 mai 2017
Parmi les questions pouvant être examinées au titre de la pollution marine figurent notamment les suivantes : déchets marins et plastiques et microplastiques; promotion d'une approche plus globale de la pollution marine, y compris des questions telles que l'eutrophisation, l'acidification, les matières dangereuses; approches globales concernant les sources connexes, comme une méthode fondée sur la chaîne de valeur des plastiques pour lutter contre les déchets marins et les plastiques et microplastiques; lacunes dans les données et informations (y compris sur les déchets marins); importance de regrouper et d'intensifier les activités en cours; recherche et promotion de méthodes de mise en œuvre concrètes et de partenariats relevant d'initiatives internationales; lien avec différents objectifs de développement durable; communication d'orientations au PNUE à la lumière des activités et programmes menés dans ce domaine.	
Contribution n° :	05
État membre :	Union européenne et ses États membres qui sont membres de l'ONU
Sujet :	Pollution des eaux (douces)
Date de réception :	15 mai 2017
Parmi les questions pouvant être examinées au titre de la pollution des eaux douces figurent notamment les suivantes : lacunes dans les données et informations (examen périodique des nouveaux polluants, y compris les pesticides, et de leurs sources); amélioration du suivi et de l'évaluation de la qualité de l'eau, y compris dans le cadre du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) et de la Global Environmental Management Initiative et d'autres initiatives; renforcement de la gouvernance internationale de l'eau, de la coopération internationale et de la participation multipartite; promotion de la gestion intégrée des ressources en	

eaux; facilitation de l'échange de bonnes pratiques; lien avec différents objectifs de développement durable; communication d'orientations au PNUE à la lumière des activités et programmes menés dans ce domaine.	
Contribution n° :	06
État membre :	Union européenne et ses États membres qui sont membres de l'ONU
Sujet :	Pollution de l'air
Date de réception :	15 mai 2017
Parmi les questions pouvant être examinées au titre de la pollution de l'air figurent notamment les suivantes : lacunes dans les données et informations et la sensibilisation; promotion des mesures d'amélioration du suivi et de l'évaluation de la qualité de l'air et d'élaboration de politiques et stratégies sur la qualité de l'air (aux échelles infranationale, nationale ou régionale); renforcement de la coopération internationale et de la participation multipartite, y compris recherche de synergies entre les institutions œuvrant dans le domaine de la pollution de l'air; promotion de mesures destinées à faciliter la mise en œuvre de réseaux de suivi de la qualité de l'air et l'élaboration de plans de gestion de la qualité de l'air; facilitation de l'échange de bonnes pratiques; optimisation des synergies entre les politiques sur l'air, l'atténuation des changements climatiques, les objectifs de développement durable, la santé, les transports, l'énergie et l'agriculture; communication d'orientations au PNUE à la lumière des activités et programmes menés dans ce domaine pour alimenter les travaux relatifs à l'action mondiale concertée face à la pollution de l'air.	
Contribution n° :	07
État membre :	Union européenne et ses États membres qui sont membres de l'ONU
Sujet :	Pollution des sols
Date de réception :	15 mai 2017
Parmi les questions pouvant être examinées au titre de la pollution des sols figurent notamment les suivantes : lacunes dans les connaissances relatives à la pollution des sols et des effets environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques des sols contaminés (en tenant compte tant de la contamination ponctuelle que de la pollution diffuse, y compris les pesticides et engrais); facilitation de l'échange de bonnes pratiques; communication d'orientations au PNUE à la lumière des activités et programmes menés dans ce domaine; mise à profit des travaux effectués par d'autres organismes des Nations Unies, comme la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la FAO, y compris la version révisée de la Charte mondiale des sols et le Partenariat mondial sur les sols; lien avec différents objectifs de développement durable, y compris sur la dégradation des terres.	
Contribution n° :	08
État membre :	Union européenne et ses États membres qui sont membres de l'ONU
Sujet :	Lien entre environnement et santé
Date de réception :	15 mai 2017
Du fait des débats et rapports issus de la deuxième session de l'Assemblée pour l'environnement concernant la pollution, le lien entre environnement et santé est de plus en plus largement reconnu. Parmi les questions pouvant être examinées figurent notamment les suivantes : avantages éventuels pour la santé de l'homme et protection et rétablissement des écosystèmes; gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris les pesticides et les perturbateurs endocriniens; pollution acoustique; résistance aux antimicrobiens; promotion d'approches préventive selon le principe « Un monde, une santé », compte tenu des incidences de la pollution pour les hommes et les femmes; communication d'orientations concrètes aux fins de la collaboration du PNUE avec d'autres organisations internationales, en particulier l'OMS et l'OMM.	
Contribution n° :	09
État membre :	Union européenne et ses États membres qui sont membres de l'ONU
Sujet :	Pollution urbaine
Date de réception :	15 mai 2017
Du fait de l'urbanisation rapide dans le monde, les villes jouent un rôle de plus en plus important tant dans la création de pollution que dans la recherche de solutions synergiques, qui se trouvent au fondement de la pollution urbaine. Le Nouveau Programme pour les villes considère que la pollution est l'un des principaux problèmes urbains. Parmi les questions pouvant être examinées figurent les suivantes : rôle des autorités locales dans la lutte contre la pollution; mise en commun des bonnes pratiques; villes intelligentes et partenariats novateurs permettant de remédier de façon intégrée à des problèmes concrets liés à la pollution de l'eau, des sols et de l'air, résultant notamment des transports, des déchets (solides) et du secteur du bâtiment et de la construction.	

Contribution n° :	10
État membre :	Union européenne et ses États membres qui sont membres de l'ONU
Sujet :	Plateformes de partenariats pour des solutions innovantes
Date de réception :	15 mai 2017
Des plateformes de partenariats pour des solutions innovantes sont nécessaires pour promouvoir la mise en commun des bonnes pratiques et la définition de démarches axées sur la recherche de solutions pour faire face à certaines questions (transversales) de la pollution (plastiques, azote, engrais, pesticides, par ex. au moyen de méthodes intégrées du cycle de vie, modes de consommation et de production durables, approches fondées sur la chaîne de valeur, etc.) en s'appuyant sur les plateformes collaboratives éprouvées et des activités volontaires concernant des questions spécifiques aux niveaux régional et national.	
Contribution n° :	11
État membre :	Iraq
Sujet :	À confirmer
Date de réception :	28 avril 2017